

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

PROCÈS-VERBAL DE LA 17^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

tenue le mercredi 25 mai 2005, à 13 h 45 à l'amphithéâtre Bell de l'École Polytechnique

Étaient présentes: Environ 60 personnes

Invités: M. Robert L. Papineau, directeur général de l'École
M. Bernard Sanschagrin, président du Comité de retraite de l'École

Président d'assemblée: M. Gabriel Garneau, président de l'AREP

Secrétaire d'assemblée: M. Henri Yelle, secrétaire de l'AREP

1. Ouverture de l'Assemblée

Le Président ouvre l'assemblée à 13h45.

Il profite du moment pour remercier nos hôtes, MM. Robert Papineau et Bernard Sanschagrin, de l'excellent repas qu'ils nous ont offert.

Le Président demande au Directeur de l'École de s'adresser à l'auditoire avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de M. Robert L. Papineau, directeur général de l'École Polytechnique.

M. Papineau nous parle d'abord des **réalisations** faites en 2004-2005 à l'École. Les 11 programmes ont été renouvelés et seront enseignés sous leur nouvelle forme dès l'automne 2005. Le tronc commun ayant été aboli, les nouveaux étudiants commencent en spécialité dès la première année. Des argents nouveaux (300 000\$) ont été répartis dans les programmes. Deux nouvelles concentrations, une en biomédical et une en microélectronique, ont été instituées. Grâce à des efforts considérables, on espère endiguer, dès cet automne, la baisse notable des inscriptions enregistrée au cours des cinq dernières années (de l'ordre de 50%!).

M. Papineau nous entretient ensuite des **défis** à relever. Dans les années à venir, l'École entend s'appliquer à mettre l'accent sur l'enseignement, l'accueil et l'encadrement des étudiants. M. Papineau nous souligne que l'École compte actuellement environ 218 professeurs. Elle veut aussi développer le génie biomédical et s'efforcer de réduire la durée des études de 2^e et 3^e cycles.

En **recherche et innovation**, M. Papineau rappelle les activités des groupes de recherche en biomédical et en microélectronique. Le pavillon J.-A.-Bombardier, inauguré en mai 2004, accélère vers son rythme de croisière dans ses activités de recherche sur les matériaux, les nanotechnologies, en avionique et aérospatiale entre autres. Il nous informe que l'École est la deuxième au Canada quant au nombre de professeurs, la troisième quant au montant de subvention par professeur et la première au CRSNG à ce chapitre; elle se distingue également pour son travail en recherche et développement en collaboration avec l'industrie. Il mentionne l'inauguration à venir du pavillon Lassonde (le 3 octobre 2005) et celle du pavillon de génie civil est prévue pour l'automne 2006 (avec près d'un an de retard sur l'échéancier).

Enfin, la **vision** que l'École se donne est celle d'une Institution de *renommée mondiale, implantée dans son milieu* et qui donne *une formation de qualité*.

À la période de questions, M. Papineau mentionne avoir prévu une journée, aux alentours du 3 octobre prochain, date d'inauguration du pavillon, pour inviter les membres de l'AREP et, en même temps, pour visiter le pavillon J. A. Bombardier.

4. Présentation de M. Bernard Sanschagrín, président du Comité de retraite

M. Sanschagrín apporte des éclaircissements à certains points du procès verbal concernant sa présentation à la 16^{ème} Assemblée annuelle de l'AREP.

Ensuite, M. Sanschagrín passe en détail le mandat de chacun des comités de *placement* et de *vérification* du comité de retraite. Le comité de vérification est nouveau comité.

À la période de question, M. Sanschagrín commente sur le rôle du nouveau comité de vérification et rapporte que le régime est en déficit de solvabilité de 30 M\$.

5. Procès-verbal de la 16^e Assemblée annuelle tenue le mercredi 19 mai 2004

a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 16^e Assemblée annuelle est adopté à l'unanimité sans lecture en Assemblée et sans modification.

b) Affaires qui en découlent et qui ne figurent pas à l'ordre du jour

Art. 9 L'importance accordée au régime de retraite dans nos réunions.

M. Le président fait remarquer que c'est, avec la vie de l'École, le sujet qui intéresse le plus les retraités.

Si nos rentes sont déposées le lundi qui suit le premier du mois lorsque celui-ci tombe un samedi, c' est parce que le règlement stipule que la rente doit être payée dans la première semaine du mois. Dans le cas où le premier tombe un samedi, si la rente était payée le vendredi précédent ce samedi, elle ne serait pas payée dans la première semaine du mois, mais dans la dernière semaine du mois précédent!

6. Mot du président

Le président, M. Gabriel Garneau rectifie une affirmation dans son mot du président qui vous est parvenu.

M. Le président nous informe que les démarches entreprises auprès de la RRQ (Régie des rentes de Québec) pour corriger l'erreur d'indexation de 2003 n' a donné aucun résultat positif. La régie refuse, poliment, de s' impliquer dans le dossier et nous retourne soit à nous entendre avec l' École ou à faire valoir notre point devant les tribunaux. Comme nous n' avons pas les moyens de nous payer un procès, il semble qu' il faudra en faire notre deuil. La perte de revenus pour les retraités se chiffre à 25\$/1000\$ de rente/année.

Après que le président ait lu la liste des membres disparus cette année, l'Assemblée garde un moment de silence en leur mémoire.

En réponse à une question, M. Le président nous apprend que le régime verse quelque 9M\$/an aux retraités.

7. Affaires nouvelles.

D' après des démarches déjà faites auprès des compagnies d' assurance, ces dernières ne sont pas intéressées à augmenter le montant de l'assurance vie des retraités.

8. Rapports de la Trésorière et de la Vérificatrice

La Trésorière présente son rapport. On y trouve les valeurs suivantes :

SOLDE au 1 ^{er} mai 2004		1 419,28 \$
REVENUS		
Cotisations	2 564,00	
		<hr/>
		3 983,28 \$
DÉPENSES		
Fournitures de bureau	129,18	
Documents aux membres	1204,59	
Frais de représentation	213,57	
Divers	107,51	
		<hr/>

SOLDE au 30 avril 2005

1 654,85 \$

2 328,43 \$

En l'absence de la Vérificatrice, la Trésorière présente son rapport, lequel confirme l'exactitude des résultats financiers présentés à l'Assemblée.

L'Assemblée reçoit ces deux rapports.

9. Présentation par les personnes nommées au Comité de retraite

M. Gérald Gagnon nous informe que le comité de retraite s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année alors que le comité de vérification l'a fait à 3 ou 4 reprises. C'est la santé financière du fonds de retraite qui a été au cœur des préoccupations au cours de l'année. Comme conséquence de cette situation, la politique de placement a été révisée.

Une étude de solvabilité du fonds a révélé un taux de solvabilité de 89%. Ceci signifie que si l'École fermait ses portes maintenant, le fonds ne pourrait pas rencontrer ses obligations envers les retraités actuels et futurs. Il est prévu que le déficit restera de cet ordre de grandeur jusqu'en 2009. Il est donc peu probable que le fonds puisse donner une indexation des rentes à 100% de l'IPC avant 2009.

La prime d'assurance en fiducie des membres est passée cette année de 7,5k\$ à 95k\$! De son côté, la franchise est passée de 1 000\$ à 100 000\$. S'il arrivait qu'il faille payer la franchise, le comité de retraite a convenu une entente avec l'École afin que celle-ci assume le coût de la franchise.

M. Gagnon explique la différence entre un régime à *prestation* déterminé et un à *cotisation* déterminée. Notre régime en est un à prestation déterminée, ce qui est avantageux pour nous.

Comme élément d'information supplémentaire, M. Gagnon nous apprend que M. Louis Lefebvre a été remplacé par M. Jacques Bourgeois au comité de retraite.

À la période de question, M. Gagnon mentionne que notre régime à prestations déterminées pourrait être négocié avec l'École dans le cadre d'une convention collective.

10. Élections aux postes de président, vice-président et secrétaire et nomination d'un vérificateur

Élection au poste de président

Le Président actuel, M. Gabriel Garneau, ne désire pas briguer les suffrages pour un autre mandat comme président. Il a le net sentiment d'avoir fait tout ce qu'il voulait accomplir à ce poste et il souhaite passer le flambeau à quel qu'un d'autre.

La période de mise en nomination est ouverte, M. Raymond Mayer est mis en lice.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, la période de mise en nomination est close.

M. Mayer ayant accepté le poste, il est élu par acclamation pour un mandat de quatre ans.

Élection au poste de vice-président

Le vice-président actuel, M. Claude Richard, fait part de son désir de ne pas terminer l'année restante de son mandat.

La période de mise en nomination ouverte, M. André Maheux est mis en lice.

N'y ayant pas d'autre candidature, la période de mise en nomination est close.

M. Maheux ayant accepté le poste, il est élu par acclamation, pour un an, pour terminer le mandat de M. Richard.

Élection au poste de secrétaire

Au poste de secrétaire, l'Assemblée est mise devant un fait accompli : M. Henri Yelle occupe le poste, en remplacement de M. Gilles Génier, depuis six mois.

Nouveau président sortant

M. Gabriel Garneau devient le nouveau président sortant en remplacement de M Roger Lessard.

Nomination d'un vérificateur

Comme la vérificatrice, Mme Jeanne Robitaille, a été nommée, l'an dernier, pour une période de deux ans, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle nomination cette année.

Mot du nouveau président

M. Mayer affirme que sa motivation première à la présidence de l'AREP est de faire débloquent le dossier de l'indexation de 2003. Il élimine de prime abord le recours aux tribunaux et privilégie la négociation avec l'École. Il veut également élargir le conseil de l'AREP.

Un vote de félicitations et de remerciements est proposé à l'adresse des officiers sortants MM. Gabriel Garneau, Claude Richard, Gilles Génier et Roger Lessard.

Le vote est chaudement reçu, appuyé et applaudi.

11. Clôture de l'Assemblée

À 15h40, l'ordre du jour est épuisé et le Président déclare l'Assemblée close.



Henri Yelle
Secrétaire

Gabriel Garneau
Président

Adopté le 14 juin 2006

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

PROCÈS-VERBAL DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

tenue le samedi 15 octobre 2005, à 10h 00 en la salle A-416 de l'École Polytechnique

Étaient présentes: 66 personnes

Président d'assemblée: M. Raymond Mayer, président de l'AREP

Secrétaire d'assemblée: M. Henri Yelle, secrétaire de l'AREP

1. Ouverture de l'Assemblée

Le président ouvre l'Assemblée à 10 h 20.

Il profite du moment pour présenter les membres du Bureau. Le président sortant, M. Gabriel Garneau, s'est excusé.

Le président annonce que l'AREP a maintenant un statut légal puisqu'elle s'est constituée en organisme sans but lucratif, conformément à la 3^e partie de la loi sur les compagnies.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Modalités de vote

Dans notre constitution, le vote par anticipation est ni prescrit ni dûment prévu.

Comme les membres en règle de l'AREP ont pu se prononcer par vote anticipé sur les propositions présentées aujourd'hui, il est nécessaire que l'Assemblée se prononce sur les propositions suivantes :

- Que le vote sur les propositions 1 et 2 du Bureau soit secret.

Dûment appuyée, la proposition est acceptée à l'unanimité.

- Que le vote par anticipation sur les propositions 1 et 2 du Bureau soit accepté.

Dûment appuyée, la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Échanges et vote sur les propositions du Bureau

Les deux propositions du Bureau sont lues par le président :

Proposition 1

Autoriser un recours aux tribunaux pour obtenir justice relativement à l'indexation du 1^{er} janvier 2003.

Proposition 2

Autoriser, pour une année, la levée d'une cotisation spéciale de 0,5 % de la rente versée pour constituer un fonds de défense des droits de tous les membres retraités et ainsi donner à l'AREP les moyens financiers et le soutien requis pour recourir aux tribunaux.

Le Comité de retraite a reconnu l'erreur du calcul de l'indexation de janvier 2003 et a recommandé à l'École de la corriger. Le Conseil d'administration de l'École a aussi reconnu le bien fondé de la correction mais a refusé de la faire alléguant des raisons essentiellement financières. Le recours aux tribunaux comme dernier moyen d'obtenir le redressement qui s'impose invoquera entre autres ces arguments.

L'objectif de la cotisation spéciale est de récolter 50 000 \$. Sera-ce suffisant? On ne peut pas le savoir a priori. Si c'est insuffisant, il faudra que le Bureau avise et revienne voir les membres.

Si la proposition 2 ci-haut est acceptée, pour la rendre effective, il faudra que les membres acceptent en signant un formulaire d'autorisation de prélèvement qui leur sera envoyé. Seuls ceux qui auront signé l'autorisation contribueront au fonds de défense; par contre, si la décision du tribunal est favorable à l'AREP, le résultat s'appliquera à tous les retraités.

Le président précise également que les résultats obtenus par une décision favorable des tribunaux ne s'appliquera pas aux retraités postérieurs à 2003 ni aux employés actuels de l'École.

À 11 h 15, le vote sur les deux propositions du Bureau est demandé.

M. Jules Houde est désigné comme président d'élection.

MM. Jean-Guy Deschênes et Denis Beaudry sont désignés comme scrutateurs.

Le dépouillement des votes par anticipation et des membres présents a donné les résultats suivants :

- sur la proposition 1 du Bureau, 132 sur 148 se sont prononcés pour (89,2 %) et 16 contre
- sur la proposition 2 du Bureau, 126 sur 145 se sont prononcés pour (86,9 %) et 19 contre.

Une proposition dûment appuyée à l'effet de détruire les votes est acceptée à l'unanimité.

5. Placement dans *Lancer Offshore* : perte de 30 M\$

Le montant précis de l'investissement dans *Lancer Offshore* n'est pas connu. On peut présumer qu'il se situe entre 26 et 29 M\$, soit plus de 12 % de l'actif de la caisse au moment de l'investissement.

Les membres sont informés que le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal a présenté une demande de recours collectif contre, entre autres, les membres du Comité de retraite du Conseil d'administration de l'établissement. Les raisons invoquées peuvent s'appliquer pour un recours qui pourrait être intenté à Polytechnique. En raison des sommes en jeu, une poursuite similaire intentée à Polytechnique s'avérera une lutte difficile. Les membres sont donc invités à voter une proposition présentée par les membres du Bureau :

Considérant :

- la responsabilité des membres du Comité de placement et de l'École dans le placement dans le fonds *Lancer Offshore*,
- compte tenu des délais de prescription,
- compte tenu qu'un résultat positif d'un tel recours améliorera la santé financière du régime de retraite,

les membres du Bureau sont d'avis qu'il est opportun de prendre une action dans ce dossier maintenant.

À cette fin, il est proposé :

de donner au Bureau le mandat de rencontrer les autres Associations et Syndicats d'employés de l'École pour s'informer de leurs vues sur le sujet et de faire rapport aux membres de l'AREP.

La proposition est dûment appuyée et acceptée à l'unanimité.

6. Clôture de l'Assemblée

À 12 h 15, l'ordre du jour est épuisé et le président déclare l'assemblée close.

Henri Yelle
Secrétaire

Raymond Mayer
Président

Adopté le juin 2006.